
MASTIC FINITION S/ LF BLC 250G

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 4102871371824 sur Quick-FDS,
en date du : 2021-03-20

Nom du Produit	Mise-à-jour	Page
YACHTCARE MASTIC POLYSTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (sans styrène)	2019-09-26	<u>3</u>
YC MASTIC SUR LF SANS STYRENE	2016-10-19	<u>21</u>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**YACHTCARE MASTIC POLYESTER
SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)**

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	26.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (sans styrène)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseilléesUtilisation de la substance/du : Mastic pour carrosserie/produit de rebouchage
mélange**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex

E-Mail : info@soloplast.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	26.09.2019	05.09.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 05.09.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage supplémentaire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 26.09.2019 Date de dernière parution: 05.09.2019
Date de la première version publiée: 05.09.2019

EUH208 Contient Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino] -. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio - accumule et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumule (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange
contient
Résine

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
vinyltoluène	25013-15-4 246-562-2 01-2119622074-50	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 20
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	Non attribuée 911-490-9 01-2119979579-10	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 05.09.2019

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| En cas d'inhalation | : | Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|---------|---|--|
| Risques | : | Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux. |
|---------|---|--|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|--|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique.
Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins. |
|------------|---|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Dioxyde de carbone (CO ₂)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques. |
| Produits de combustion dangereux | : | Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée). |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1 FR / FR	26.09.2019	Date de la première version publiée: 05.09.2019

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Enlever toute source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Ne pas rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 26.09.2019 Date de dernière parution: 05.09.2019
Date de la première version publiée: 05.09.2019

Porter un équipement de protection individuel.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Ne pas fumer.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des agents oxydants.
Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
vinyltoluène	25013-15-4	VME	50 ppm 240 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m ³ (Titane)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9,8 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 26.09.2019 Date de dernière parution: 05.09.2019
Date de la première version publiée: 05.09.2019

hy-droxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-				
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,4 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau, Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Reaction mass of 2,2'-[[4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	Eau douce	0,048 mg/l
	Eau de mer	0,005 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,2 mg/kg
	Sédiment marin	0,12 mg/kg
	Sol	0,21 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
Matériel : Caoutchouc fluoré

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,4 mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,4 mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	26.09.2019	05.09.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 05.09.2019

Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection préventive de la peau

Les gants en butyle ne conviennent pas.

Éviter les gants en caoutchouc naturel.

- | | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Protection de la peau et du corps | : | Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
Vêtements de protection à manches longues |
| Protection respiratoire | : | Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière). |
| Filtre de type | : | Particules organiques et vapeur de type organique (A-P) |
| Mesures de protection | : | S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|---|---|--|
| Aspect | : | pâte |
| Couleur | : | blanc |
| Odeur | : | aromatique |
| pH | : | non déterminé |
| Point de fusion/point de congélation | : | non déterminé |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 168 °C
Literature value vinyltoluene |
| Point d'éclair | : | 53 °C
Literature value vinyltoluene |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | 6,1 % (v)
Literature value vinyltoluene |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 05.09.2019

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1,9 % (v) Littérature value vinyltoluene
Pression de vapeur	:	2 hPa (20 °C) Littérature value vinyltoluene
Densité	:	env. 1,9 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'inflammation	:	575 °C Littérature value vinyltoluene
Viscosité Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Viscosité, cinématique	:	> 20,5 mm ² /s (40 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Éviter les agents démarreurs qui forment des radicaux, les peroxydes et les métaux réactifs.
Une polymérisation peut se produire.
La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des conteneurs.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts
initiateurs de polymérisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**YACHTCARE MASTIC POLYESTER
SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)**

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	Date de la première version publiée: 05.09.2019

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**vinyltoluène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.680 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 16,861 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 4.490 mg/kg

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 619 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:**vinyltoluène:**

Evaluation : Irritant pour la peau.
Résultat : Irritation de la peau

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:

Résultat : Irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**YACHTCARE MASTIC POLYESTER
SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)**Version
1.1

FR / FR

Date de révision:
26.09.2019Date de dernière parution: 05.09.2019
Date de la première version publiée: 05.09.2019**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:**vinyltoluène:**Evaluation : Irritant pour les yeux.
Résultat : Irritation modérée des yeux**Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:**

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:**Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce : Souris
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous -catégorie 1B.
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : positif**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:**vinyltoluène:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	26.09.2019	05.09.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 05.09.2019

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

vinyltoluène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Vairon (pimephales promelas/ fathead minnow)): 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,3 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,563 mg/l
Durée d'exposition: 30 jr
Espèce: Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,498 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 48 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	26.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les micro-organismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

vinyltoluène:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,58

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,17 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	26.09.2019	05.09.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 05.09.2019

ou spéciaux.
 Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
 Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
 Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.
 Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
 Doit subir un traitement spécial, p.ex. sur un site d'élimination agréé, pour satisfaire aux réglementations locales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
 Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.
 Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.
 Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
 07 02 08, autres résidus de réaction et résidus de distillation

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	: UN 1866
ADR	: UN 1866
RID	: UN 1866
IMDG	: UN 1866
IATA	: UN 1866

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: RÉSINE EN SOLUTION
ADR	: RÉSINE EN SOLUTION
RID	: RÉSINE EN SOLUTION
IMDG	: RESIN SOLUTION
IATA	: Resin solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 3
ADR	: 3
RID	: 3
IMDG	: 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTATION (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	26.09.2019	05.09.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 05.09.2019

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d'emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Class 3 - Flammable liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	26.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES
INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 25, 65
(R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement : 4331
(Code de l'environnement R511-9)

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 250 g/l
Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'emploi.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTTAISON (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	26.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC -Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

YACHTCARE MASTIC POLYESTER SUR LIGNE DE FLOTATION (type FEW – sans styrène)

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 05.09.2019
1.1	FR / FR	26.09.2019
		Date de la première version publiée: 05.09.2019

prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle -Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017

V - 1

Révision: 19.10.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: YACHTCARE – MASTIC SUR LF – sans styrène
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées non déterminé
- Emploi de la substance / de la préparation : Mastic
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr**Numéro d'appel d'urgence :**

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017

V - 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: YACHTCARE – MASTIC SUR LF – SANS STYRÈNE

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage :**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
- *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
- **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement :** Attention
- **Mentions de danger :**
- *H226 Liquide et vapeurs inflammables.*
- *H315 Provoque une irritation cutanée.*
- *H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*
- **Conseils de prudence :**
- *P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.*
- *P102 Tenir hors de portée des enfants.*
- *P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.*
- *P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.*
- *P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*
- *P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.*
- *P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.*
- *P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*
- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 25013-15-4	vinyltoluène	10-<20%
EINECS: 246-562-2	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304;	Acute Tox. 4,
Reg.nr.: 01-2119622074-50	H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017

V - 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: YACHTCARE – MASTIC SUR LF – SANS STYRÈNE

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**

- **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **EN CAS D'INHALATION:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- **EN CAS D'INGESTION :** *Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.*

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction :**

- **Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** *Jet d'eau à grand débit*

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- **5.3 Conseils aux pompiers :**

- **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- **Autres indications :**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017

V - 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: YACHTCARE – MASTIC SUR LF – SANS STYRÈNE

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

• **6.4 Référence à d'autres rubriques :**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**

• **Stockage:**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

• **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

• **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

• **Température de stockage recommandée:** < 30 °C

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017

V - 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: YACHTCARE – MASTIC SUR LF – SANS STYRÈNE
8.1 Paramètres de contrôle :

Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:	
25013-15-4 vinyltoluène	
VME (France)	Valeur à long terme: 240 mg/m ³ , 50 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 480 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 240 mg/m ³ , 50 ppm
DNEL :	
25013-15-4 vinyltoluène	
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects 37 mg/m ³ (worker) Long-term exposure - local effects 37 mg/m ³ (worker)
PNEC :	
25013-15-4 vinyltoluène	
PNEC aqua	0,0498 mg/l (freshwater) 0,002 mg/l (marine water)
PNEC sediment	0,684 mg/kg (freshwater) 0,0684 mg/kg (marine water)
PNEC STP	1 mg/l
PNEC soil	0,133 mg/kg (soil dw)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition :
Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

Enlever les vêtements contaminés.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

Protection des mains:


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017

V - 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: YACHTCARE – MASTIC SUR LF – SANS STYRÈNE

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

- **Matériau des gants :**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants :** Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 (≥ 480 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc butyle

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> • 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles • Indications générales • Aspect: • Forme: Pâteuse • Couleur: Blanc • Odeur: Caractéristique 	
<ul style="list-style-type: none"> • Changement d'état • Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. • Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé. 	
• Point d'éclair	54 °C
• Température d'inflammation:	480 °C
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
• Limites d'explosion:	
• Inférieure:	1,2 Vol %
• Supérieure:	8,9 Vol %
• Pression de vapeur à 20 °C:	6 hPa
• Densité à 20 °C:	1,9 g/cm ³
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017

V - 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: YACHTCARE – MASTIC SUR LF – SANS STYRÈNE

• **9.2 Autres informations :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
Polymérisation par dégagement de chaleur.
- **10.4 Conditions à éviter :**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques :**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Inhalatoire ATE	90,54 mg/l (mix) (Méthode de calcul)
-----------------	--------------------------------------

25013-15-4 vinyltoluène

Oral	LD50	3680 mg/kg (rat)
Cutané	LD50	4490 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	> 3535 ppm (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Provoque une sévère irritation des yeux.

• **Toxicité subaiguë à chronique:**

25013-15-4 vinyltoluène

Oral NOAEL (subacute)	50 mg/kg (souris) (90d)
-----------------------	-------------------------

- **Sensibilisation** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**

• **Cancérogénicité :**

25013-15-4 vinyltoluène

Inhalatoire NOAEL (carcinogenicity)	≥ 25 mg/m ³ (souris) (OECD 451 (ppm))
-------------------------------------	--

- **Toxicité reproductive/Fertilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Toxicité pour la reproduction/Téatogénicité :**

25013-15-4 vinyltoluène

Oral LOAEL (teratogenicity)	50 mg/kg (rat) (OECD 414)
NOAEL (teratogenicity)	600 mg/kg (rat) (bw/day, OECD 414)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017

V - 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: YACHTCARE – MASTIC SUR LF – SANS STYRÈNE

- **Mutagénicité sur les cellules germinales :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité :

• Toxicité aquatique:	
25013-15-4 vinyltoluène	
EC50/48h	1,3 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	2,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	5,2 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	1,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h)
	0,81 mg/l (daphnia magna) (48h)
	2,6 mg/l (pimephales promelas) (96h)
NOEC (aqua chron.)	0,498 mg/l (daphnia magna) (21d, QSAR)
	0,563 mg/l (fish) (30d, QSAR)

- **12.2 Persistence et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

25013-15-4 vinyltoluène	
log Pow	3,58
BCF	4,9 (fish)

• Comportement dans les compartiments de l'environnement:

- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandations:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017


V - 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: YACHTCARE – MASTIC SUR LF – SANS STYRÈNE

- **Code déchet:**
Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandations:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> • 14.1 Numéro ONU • ADR, IMDG, IATA 	UN1866
<ul style="list-style-type: none"> • 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU • ADR • IMDG, IATA 	1866 RÉSINE EN SOLUTION RESIN SOLUTION mixture
<ul style="list-style-type: none"> • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport • ADR, IMDG, IATA 	
 <ul style="list-style-type: none"> • Classe • Étiquette 	3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> • 14.4 Groupe d'emballage • ADR, IMDG, IATA 	III
<ul style="list-style-type: none"> • 14.5 Dangers pour l'environnement: 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur • Indice Kemler: • No EMS: 	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-E
<ul style="list-style-type: none"> • Stowage Category 	A
<ul style="list-style-type: none"> • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> • Indications complémentaires de transport: • ADR • Quantités limitées (LQ) • Quantités exceptées (EQ) • Catégorie de transport • Code de restriction en tunnels • Remarques: 	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E ADR 2.2.3.1.5

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017

V - 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: YACHTCARE – MASTIC SUR LF – SANS STYRÈNE

- | | |
|-----------------------------------|---|
| • IMDG | |
| • Limited quantities (LQ) | 5L |
| • Excepted quantities (EQ) | Code: E1 |
| | Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml |
| | Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Réglementation européenne**
- **Directive 2004/42/EC 2004/42/IIB (b) (250) <250**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I : Aucun des composants n'est compris.**
- **Catégorie SEVESO : P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII : Conditions de limitation: 3**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes :**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq.3,H226
Skin. Irrit.2,H315
Eye Irrit.2,H319

Méthode de classification
Règle d'extrapolation «Mélanges essentiellement similaires»

Méthode de calcul
Méthode de calcul

• **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017

V - 1

Révision: 19.10.2016

Nom du produit: YACHTCARE – MASTIC SUR LF – SANS STYRÈNE

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

F

